

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE****1.1. Désignation de la substance / du mélange:****Nom commercial:** Car Air Freshener Cherry.**Autres moyens d'identification:** donnée non disponible.**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Utilisations recommandées: désodorisant.

Utilisations déconseillées: non identifiées.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**Distributeur:

TRUCK-SHOP B.V.

De Corridor 12 E

3621 ZB Breukelen

Pays-Bas

Téléphone: +31-346-284848

<https://truck-shop.nl/>e-mail: [info@truck-shop.nl](mailto:info@truck-shop.nl)**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

112 et 0048 71 387 85 33 (de 8h à 16h).

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange.**

Sensibilisation cutanée., catégorie 1, H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Dangereux pour l'environnement aquatique, danger à long terme pour le milieu aquatique., catégorie 3, H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage:**Selon le règlement 1272/2008/EC:**Pictogramme:****Mention d'avertissement:** Attention**Mentions de danger:**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence:**

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans les sites et installations appropriés pour l'élimination.

**Autres exigences d'étiquetage:**

Composants: ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate.

**2.3. Autres dangers.**

Aucune donnée.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**
**3.2. Mélange.**

COMPOSANTS	CAS	EINECS	REACH	Classification 1272/2008	Concentration [%]
benzaldehyde	100-52-7	202-860-4	01-2119455540-44	Acute Tox. 4 (Oral), H302	8,4-11,2
isopentyl acetate substance avec la concentration maximale acceptée au niveau de l'UE dans un lieu de travail	123-92-2	204-662-3	01-2119548408-32	Flam. Liq. 3, H226	5,6-7,0
vanilline	121-33-5	204-465-2		Eye Irrit. 2, H319	1,4-2,8
p-methoxybenzyl acetate	104-21-2	203-185-8		Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	1,4-2,8
ethyl 2,3-epoxy-3-phenylbutyrate [ethylmethylphenylglycidate]	77-83-8	201-061-8		Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	0,84-1,4
benzyl acetate	140-11-4	205-399-7	01-2119638272-42	Aquatic Chronic 3, H412	0,56-0,84
difenil eter	101-84-8	202-981-2	01-2119472545-33	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411	0,56-0,84
4-(2,6,6-trimethylcyclohex-2-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one	127-41-3	204-841-6		Aquatic Chronic 3, H412	0,28-0,56
methyl 2-naphthyl ether	93-04-9	202-213-6	01-2119937828-21	Aquatic Chronic 2, H411	0,28-0,56
4-(2,6,6-trimethylcyclohex-1-ene-1-yl)-but-3-ene-2-one	14901-07-6; 79-77-6	238-969-9; 201-224-3		Aquatic Chronic 2, H411	0,28-0,56
4-(p-hydroxyphenyl)-2-butanone	5471-51-2	226-806-4		Acute Tox. 4 (Oral), H302	0,28-0,56
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylindeno[5,6-c]pyran + DEP	1222-05-5	214-946-9	01-2119488227-29	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	0,14-0,28

Le texte complet est évoqué à l'article 16.

**4. PREMIERS SECOURS**
**4.1. Description des premiers secours**
Inhalation:

En cas de réaction allergique, sortir à l'air frais. Si besoin, consulter un médecin.

Contact cutané:

Laver la peau irritée avec une grande quantité d'eau. Si besoin, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec une grande quantité d'eau courante pour 10-15 minutes avec les paupières ouvertes. Si besoin, consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche tout de suite et boire une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

En cas de contact direct avec les yeux, le produit peut provoquer une irritation, un rougissement, une lacrymation. Le contact avec la peau peut provoquer une démangeaison, un rougissement. Après l'ingestion, il peut irriter les muqueuses gastro-intestinales, provoquer des nausées, des vomissements, des diarrhées, des maux d'estomac. Il peut provoquer des réactions allergiques cutanées chez les plus sensibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.**

Aucune recommandation. Soins de soutien sont appliqués. Assurer les soins médicaux si la fiche l'exige.



## Fiche de données de sécurité

conforme avec l'Annexe II au Règlement de la Commission N° 2015/830

Page 3/6

**PRODUIT: Poppy Grace Mate ® Car Air Freshener Cherry**

Parution PL: 19.02.2020

Date de mise à jour: ----

Version: 1 / FR

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction:

Mousse, extincteur à poudre, bioxyde de carbone. Adapter l'extincteur à l'endroit.

Moyens d'extinction déconseillés - ne pas appliquer de courants d'eau sur la surface du liquide.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les substances qui peuvent se dégager pendant la combustion sont le bioxyde de carbone, la fumée et d'autres composés organiques non identifiés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers:

Utiliser un dispersant d'eau pour protéger les travailleurs et refroidir les récipients en danger. Utiliser un appareil de respiration. Porter un équipement de protection.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Assurer l'accès à l'air frais.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir la dispersion du produit dans les égouts, les eaux de surface et de sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Collecter mécaniquement. Rincer avec de l'eau. Recycler conformément à la loi.

#### 6.4. Référence à d'autres sections:

Recycler conformément aux recommandations de l'article 13.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Respecter les bonnes pratiques de fabrication et l'hygiène. Aérer le lieu de stockage. Interdit de manger, boire et fumer lors du travail. Respecter l'hygiène personnelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans les emballages d'origine, bien étiquetés et hermétiques, dans un lieu de stockage froid, sec et bien aéré. Garder loin de la lumière. Garder loin des sources de feu, du feu ouvert, des oxydants, de l'alimentation, des boissons et des animaux. Température de stockage optimale: 5°C-35°C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune.

### 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

isopentyl acetate; CAS: 123-92-2

TWA - 270 mg/m<sup>3</sup>

STEL - 540 mg/m<sup>3</sup>

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aérer.

Installer une station de lavage oculaire.

##### 8.2.2. Équipement de protection individuelle:

Laver les mains avant et après le travail. Interdit de manger, boire et fumer lors du travail.

##### Protection respiratoire:

Non exigée dans les conditions normales.

##### Yeux:

Porter des lunettes de protection avec des coques latérales.

##### Protection des mains:

Gants de protection si l'exposition est longue et fréquente.

##### Protection du corps:

Vêtements de protection.

##### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans les eaux souterraines, les égouts et le sol.

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

- a) État:  
solide, cellulose parfumée
- b) Odeur:  
propre à la composition utilisée
- c) Seuil olfactif:  
Aucune donnée.
- d) pH  
Aucune donnée.
- e) Température de fusion/de solidification:  
Aucune donnée.
- f) Température d'ébullition initiale/écart des températures d'ébullition:  
Aucune donnée.
- g) Point d'inflammation:  
Aucune donnée.
- h) Taux d'évaporation:  
Aucune donnée.
- i) Inflammabilité (solide, gaz):  
Aucune donnée.
- j) Seuil maximal/minimal d'inflammabilité ou seuil maximal/minimal d'explosivité:  
Aucune donnée.
- k) Pression de vapeur:  
Aucune donnée.
- l) Densité de vapeur:  
Aucune donnée.
- m) Densité relative:  
Aucune donnée.
- n) Solubilité:  
Aucune donnée.
- o) Coefficient de partage n-octanol/eau:  
Aucune donnée.
- p) Température d'auto-inflammabilité:  
Aucune donnée.
- q) Température de décomposition:  
Aucune donnée.
- r) Viscosité:  
Aucune donnée.
- s) Propriétés explosives:  
Aucune donnée.
- t) Propriétés oxydantes:  
Aucune donnée.

**10. RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ****10.1. Réactivité:**

Non réactif si les recommandations de stockage et d'utilisation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique:**

Produit stable dans les conditions de stockage et d'utilisation normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucune si le produit est stocké selon les recommandations.

**10.4. Conditions à éviter:**

Produit stable dans les conditions de stockage et d'utilisation normales. Le produit ne réagit ni tout seul, ni en contact avec l'eau.

Éviter les températures <5°C et >35°C.

Éviter les endroits chauds, ensoleillés et les températures basses.

**10.5. Matières incompatibles:**

Éviter le contact avec les acides, les bases et les oxydants.

**10.6. Produits de décomposition dangereux:**

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître lors du stockage normal.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques:**

Aucune donnée.

- Toxicité aiguë.



## Fiche de données de sécurité

conforme avec l'Annexe II au Règlement de la Commission N° 2015/830

Page 5/6

### PRODUIT: Poppy Grace Mate ® Car Air Freshener Cherry

Parution PL: 19.02.2020

Date de mise à jour: ----

Version: 1 / FR

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité aiguë - par voie cutanée.  
Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire.  
Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilité respiratoire et cutanée  
Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Propriétés cancérigènes  
Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Exposition STOT unique  
Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Exposition STOT répétée  
Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité:

Aucune donnée.

### 12.2. Persistance et dégradabilité:

Aucune donnée.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Aucune donnée.

### 12.4. Mobilité dans le sol:

Aucune donnée.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée.

### 12.6 Autres effets néfastes:

Aucune donnée.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations:** Utiliser selon la loi en vigueur. Stocker les résidus dans les récipients d'origine. Si possible, recyclage recommandé.

**Recommandations pour les emballages usés:** le recyclage des déchets provenant des emballages doit être fait conformément à la loi. Seuls les emballages vides peuvent être recyclés. Ne pas réutiliser les emballages vides.

Utiliser le produit et son emballage de manière sûre.

<b>Code, emballages pollués</b>	15 01 01 Emballages en papier/carton
	15 01 02 Emballages en matières plastiques
	15 01 04 Emballages métalliques
<b>Emballages propres</b>	15 01 01 Emballages en papier/carton
	15 01 02 Emballages en matières plastiques.
	15 01 04 Emballages métalliques

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU:

Ne s'applique pas.

### 14.2. Nom d'expédition correct:

Ne s'applique pas.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Ne s'applique pas.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Ne s'applique pas.

**14.5. Dangers pour l'environnement:**

Le produit ne constitue pas de danger pour l'environnement selon les critères de la réglementation de l'ONU.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

Aucunes.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:**

Ne s'applique pas.

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.**

- Règlement n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.
- Règlement du Parlement Européen et du Conseil (CE) N 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
- Règlement (CE) N 790/2009 de la Commission du 10 août 2009 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- Règlement de la Commission N 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
- Règlement de la Commission N 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique.**

Aucune donnée.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Abréviations:**

NDS	Concentration maximale admissible
NDSch	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme
NDSP	Seuil limite de concentration
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistante et très bioaccumulable
DNEL	Dose dérivée sans effet.
PNEC	Concentration prédite sans effet
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.